Ville de ROUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE ROUSSET
EN DATE DU
ARRETE N° 41/2025 P.M du 13 Mai 2025

OBJET : Autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Le Maire de la commune de Rousset,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212.1 et L2213.1.2,
Vu le décret n° 54.724 du 10 juillet 1954,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.53 et R.225 et les textes pris pour leur application,
Vu le code pénal et notamment l'article L.610.5,
Vu le code de la Voirie Routière,
Considérant la demande présentée par Mme Marie SALHI de l'agence SFHE d'Aix-en-Provence, concernant l'organisation de l'évènement « Rencontre Toi't » qui aura lieu sur le parvis devant la médiathèque place Pierre Long le vendredi 23 Mai 2025 de 16h00 à 18h00,
Attendu que cette autorisation nécessite d'assurer l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisons l'organisation de l'évènement « Rencontre Toi't » qui se déroulera le vendredi 23 Mai 2025 de 16h00 à 18h00 sur le parvis de la médiathèque place Pierre Long 13790 ROUSSET.

ARTICLE 2 : Outre le recours gracieux et hiérarchique qui s'exerce dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- Le pétitionnaire (1)
- Direction des affaires générales des services de la commune de Rousset. (2)
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rousset. (1)
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Rousset. (1)

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ROUSSET (Bouches-du-Rhône)

Le Maire,

Philipe PIGNON.